

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 1
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

## Pièce N° 19

Description détaillée de l'activité

### SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE.....	4
1.1.	IDENTITE DU DEMANDEUR .....	4
1.2.	PRESENTATION GENERALE DES ACTIVITE. ....	5
2.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	6
2.1.	ACTUALISATION DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES.....	6
2.2.	RUBRIQUE SUIVANT LA REGLEMENTATION IOTA .....	10
3.	DESCRIPTION DU SITE ACTUEL .....	10
3.1.	DESCRIPTION GENERALES DES ACTIVITES.....	10
3.2.	DESCRIPTION DU SITE ACTUEL ET DES BATIMENTS EXISTANTS.....	10
4.	NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES .....	13
4.1.	DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETES.....	13
4.2.	DESCRIPTION DES ACTIVITES PROJETEES.....	15
4.3.	ORGANISATION DE L'EXPLOITATION DU SITE .....	28
4.3.1.	Accès.....	28
4.3.2.	Horaires de fonctionnement .....	30
4.3.3.	Conditions et ambiance de travail .....	30
4.4.	STOCKAGES.....	30
4.5.	EAU ET ENERGIE .....	32
4.5.1.	Consommation d'eau .....	32
4.5.2.	Consommation électrique .....	33
5.	ÉTUDE JUSTIFIANT DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES APPLICABLES (PJ N°6) ..	33
5.1.	PREVENTION DES ACCIDENTS ET DES POLLUTIONS.....	33
5.1.1.	Mesures de prévention des risques incendie et explosion .....	33
5.1.1.1.	Conception.....	33
5.1.1.2.	Dispositions organisationnelles .....	39
5.1.2.	Moyens de secours et de lutte contre l'incendie.....	42
5.1.2.1.	Organisation générale des secours .....	42

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 – Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)  
SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 2
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

5.1.2.2. Moyens internes .....	42
5.1.2.3. Moyens externes.....	43
5.1.3. Mesures de prévention du risque de pollution accidentelle.....	44
5.1.3.1. Conception.....	44
5.1.3.2. Cuvettes de rétention.....	45
5.1.3.3. Confinement des eaux d'extinction d'incendie .....	46
5.2. EMISSIONS DANS L'EAU .....	48
5.2.1. Origine et utilisation de l'eau.....	48
5.2.2. Gestion des rejets aqueux .....	49
5.2.3. Mesures de prévention des risques de pollution accidentelle des eaux .....	52
5.2.4. Mesures d'autosurveillance.....	52
5.3. EMISSIONS DANS L'AIR .....	53
5.3.1. Origine des rejets .....	53
5.3.3. Mesures d'autosurveillance.....	53
5.4. BRUIT ET VIBRATION .....	54
5.5. DECHETS .....	54
5.5.1. Production.....	54
5.5.2. Modalités de stockage, de transport et d'élimination.....	55

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 3
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : PRISE DE VUE DU SITE ACTUEL DE LA SOCIETE ZALKIN SUR LA COMMUNE DE MONTREUIL L'ARGILLE	6
FIGURE 2 : PLAN DU SITE ACTUEL AVEC LES DIFFERENTS HALL DE PRODUCTION.....	11
FIGURE 3 : LOCALISATION DES BATIMENTS A DEMOLIR.....	13
FIGURE 4 : LOCALISATION DE L'EXTENSION.....	14
FIGURE 5 : ETAT PROJETE DES PUISSANCES ELECTRIQUES REpondant A LA RUBRIQUE 2560.....	26
FIGURE 6 : ETAT PROJETE DES PUISSANCES ELECTRIQUES REpondant A LA RUBRIQUE 2560 ET DES PUISSANCES ELECTRIQUES CORRESPONDANT AUX POSTES A SOUDER.....	27
FIGURE 7 : LOCALISATION ENVISAGEE DES VOIES « ECHELLE ».....	29
FIGURE 8 : LOCALISATION DES STOCKAGES DE DECHETS.....	30
FIGURE 9 : VUE DU FUTUR STOCKAGE DE DECHETS.....	31
FIGURE 10 : VUE DETAILLEE DU FUTUR STOCKAGE.....	31
FIGURE 11 : DETAIL DU STOCKAGE DE DECHETS SOUS L'AUVENT.....	32
FIGURE 12 : LOCALISATION DES ACCES.....	35
FIGURE 13 : DISTANCE DE LA CHAUDRONNERIE DES LIMITES DE PROPRIETE.....	36
FIGURE 14 : DISPOSITIFS DE DESENFUMAGE DU NOUVEAU BATIMENT.....	37
FIGURE 15 : LOCALISATION DES ZONES A RISQUES.....	38
FIGURE 17 : MOYENS EXTERNES FUTURS.....	44
FIGURE 18 : STOCKAGE SOUS RETENTION DU PRODUIT PRINCIPAL UTILISE.....	45
FIGURE 19 : BASSIN DE CONFINEMENT DES EAUX D'EXTINCTION DU NOUVEAU BATIMENT CONTENANT LES MACHINES DE TRAVAIL MECANIQUE DES METAUX.....	47
FIGURE 20 : LOCALISATION DU BASSIN DE CONFINEMENT INTERNE.....	48
FIGURE 21 : LOCALISATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA PARTIE SUD.....	50
FIGURE 22 : LOCALISATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA PARTIE NORD.....	51

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 4
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

## 1. Présentation de la société

### 1.1. Identité du demandeur

Raison sociale : **ETS ANDRE ZALKIN & CIE**

Forme juridique : **Société par actions simplifiée**

Adresse du siège social : **3, Route André Zalkin  
27390 MONTREUIL L'ARGILLE**

Téléphone : **02 32 47 37 27**

Télécopie : **02 32 44 55 09**

Courriel : [Laurence.desfoux@zalkin](mailto:Laurence.desfoux@zalkin)

Signataire de la demande : **M. Laurent FOURNIER**

Code APE - NAF : **2829A**  
**Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage**

Numéro de SIRET : **702 041 682 000 49**

Numéro d'inscription au registre du commerce : **RCS 702 041 682**

Capital : **8 000 000 Euros**

Localisation des installations

Département : **EURE (27)**

Commune : **MONTREUIL L'ARGILLE (27 390)**

Adresse de l'installation : **5, route André ZALKIN**

Repère cadastral : **Section ZH parcelles N°271, 276, 277, 279, 297, 299, 300, 301 et 151.**

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 5
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

## 1.2. Présentation générale des activités.

Forte de plus de 80 ans d'expérience dans le secteur du capsulage, la société ZALKIN s'impose comme un leader mondial sur le marché des capsuleuses rotatives, capsuleuses monotêtes et décapsuleuses.

Les machines de capsulage sont utilisées dans le monde entier dans une grande variété de secteurs :

- Eau (en bouteilles en PET),
- Boissons gazeuses non alcoolisées (bouteilles en PET et aluminium),
- Boissons plates non alcoolisées,
- Agroalimentaire et produits laitiers,
- Spiritueux,
- Bière (bouteilles en aluminium),
- Vin,
- Pharmacie,
- Soins corporels,
- Produits d'entretien,
- Produits chimiques.

Pour toutes les innovations en matière de contenants, capsules ou combinaisons contenant et capsule, la société ZALKIN développe également de nouvelles technologies adaptées aux applications inédites.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 6
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	



Figure 1 : Prise de vue du site actuel de la société ZALKIN sur la commune de Montreuil l'Argillé

## 2. Contexte réglementaire

### 2.1. Actualisation des rubriques de la nomenclature des installations classées

Le site est actuellement soumis sous le régime de la déclaration pour les rubriques 2560 B2, 2564 A2, 2565 2b, 1412 2 b (récépissé du 31 janvier 2014).

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 7
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Le tableau suivant liste les rubriques de la nomenclature ICPE applicables aux activités de la société ZALKIN dans le cadre de l'extension.

Suivant l'annexe II : notice explicative pour la demande d'enregistrement pour une installation classée (N°52146#03), il est indiqué que « l'installation soumise à déclaration est distincte de votre installation soumise à enregistrement, vous ne devez pas l'indiquer dans le tableau 4.3, mais vous devrez la déclarer en utilisant le service de télédéclaration disponible sur <https://www.servicepublic.fr/> »

Tableau 1 : Classement du site de ZALKIN projeté selon la nomenclature ICPE

N°	Désignation des activités	Septembre 2021	
		A, D ou nc	Détail
<b>2560-1</b>	<p><b>Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b.</b></p> <p>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure à 1 000 kW</p>	<b>E</b>	<p>Ensemble des machines fixes des différents ateliers d'usinage représentant une puissance totale de 1 255 kW</p> <p>dont 550 kW de machines prévisionnelles</p>
<b>2564-1b</b>	<p><b>Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces quelconques par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques, à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3670.</b></p> <p>Le volume des cuves de traitement étant :</p> <p>1. Hors procédé sous vide, le volume des cuves affectées au traitement étant :</p> <p>b. Supérieur à 20 l, mais inférieur ou égal à 1500 l pour les solvants organiques à mention de danger H340, H350, H350i, H360D, H360F ou les liquides organohalogénés à mention de danger H341 ou H351, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006</p>	<b>DC</b>	<p>Utilisation de 1 fontaine de dégraissage de 200 litres</p> <p>Utilisation de 2 solvants organiques de 25 litres</p> <p>Soit au total un volume des cuves de 250 litres</p>

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 8
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

N°	Désignation des activités	Septembre 2021	
		A, D ou nc	Détail
2565.2 b	<p><b>Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 2563, 2564, 3260 ou 3670.</b></p> <p>2. Procédés utilisant des liquides, le volume des cuves affectées au traitement étant :</p> <p>b. Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1 500 l</p>	DC	<p>Cuve de dégraissage lessiviel d'un volume de 300 litres</p>
4718 2 b	<p><b>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène)</b></p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations (*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant :</p> <p>2. Pour les autres installations b) supérieure à 6 t, mais inférieure à 50 t</p>	DC	<p>Cuve de propane de 25 Tonnes</p>
2910-A 2	<p><b>Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes</b></p> <p>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est :</p> <p>2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW</p>	DC	<p>Chaudière vapeur représentant une puissance thermique de 175,37 kW</p> <p>Aérothermes représentant une puissance thermique de 778,2 kW</p> <p>Aérothermes au niveau de la dernière extension représentant une puissance thermique de 440 kW (8 x 55 kW)</p> <p>soit un total de 1,4 MW</p>



Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 9
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

N°	Désignation des activités	Septembre 2021	
		A, D ou nc	Détail
<b>4718 1</b>	<p><b>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène)</b></p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations (*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant :</p> <p>1. Pour le stockage en récipients à pression transportables inférieure à 6 t</p>	<b>NC</b>	Stockage de propane carburation en bouteilles de 13 Kg représentant 260 Kg

Les rubriques 2564 et 2565 sont classées sous le régime de la déclaration.

La rubrique 1412 devenue 4718 est aussi soumise à déclaration.

Concernant la rubrique 2910, la puissance thermique de l'installation de combustion déclarée à 1,4 MW, inférieure à 2 MW, n'était pas soumise à la réglementation en 2014. À la suite du décret du 3/8/2018 modifiant la nomenclature, cette rubrique 2910 est actuellement soumise à déclaration, lorsque la puissance est supérieure à 1 MW.

Les activités des nouvelles machines d'usinage entraînent une augmentation de puissances installées passeront du régime de déclaration au régime de l'enregistrement pour la rubrique 2560.1.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 10
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

## 2.2. Rubrique suivant la réglementation IOTA

Au regard des caractéristiques du site, l'installation est visée par les articles L.214-1 à L.214-11 du Code de l'environnement, par référence aux rubriques de la nomenclature « Loi sur l'Eau », article R.214-1 du Code de l'environnement.

Rubrique	Intitulé	Caractéristique du site	Régime de classement
2.1.5.0 2	Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration) .	6,8136	<b>D</b>

Tableau 2 : Classement du site de la société ZALKIN selon la nomenclature IOTA

## 3. Description du site actuel

### 3.1. Description générales des activités

Depuis plus de 80 ans, la société ZALKIN s'impose comme un acteur incontournable de l'industrie mondiale de l'embouteillage et du capsulage grâce à ses innovations, son efficacité et son contrôle sans faille de la qualité des produits. Celle-ci fournit des capsuleuses haute cadence personnalisées pour l'industrie des boissons, l'agroalimentaire, les cosmétiques, l'industrie pharmaceutique, chimique et bien d'autres secteurs. ZALKIN est une marque du groupe ProMach, leader mondial des solutions de ligne d'emballage.

### 3.2. Description du site actuel et des bâtiments existants

L'usine est située en zone rurale et est bordée par quelques habitations individuelles. Le bâtiment existant est de typologie industriel. Il a connu 4 principales phases d'extension depuis l'installation de l'entreprise en 1961 (1989 / 2002 et 2013).

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 – Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 11
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

La future extension a été étudiée afin de prolonger la continuité de l'ensemble sur la route ZALKIN.

Le site de la société ZALKIN est actuellement composé :

- 4 Halls dont le dernier Hall N°4 construit en 2013,
- Le bâtiment LCM,
- Un bâtiment d'administration,
- Vestiaires,
- Un restaurant d'entreprise.

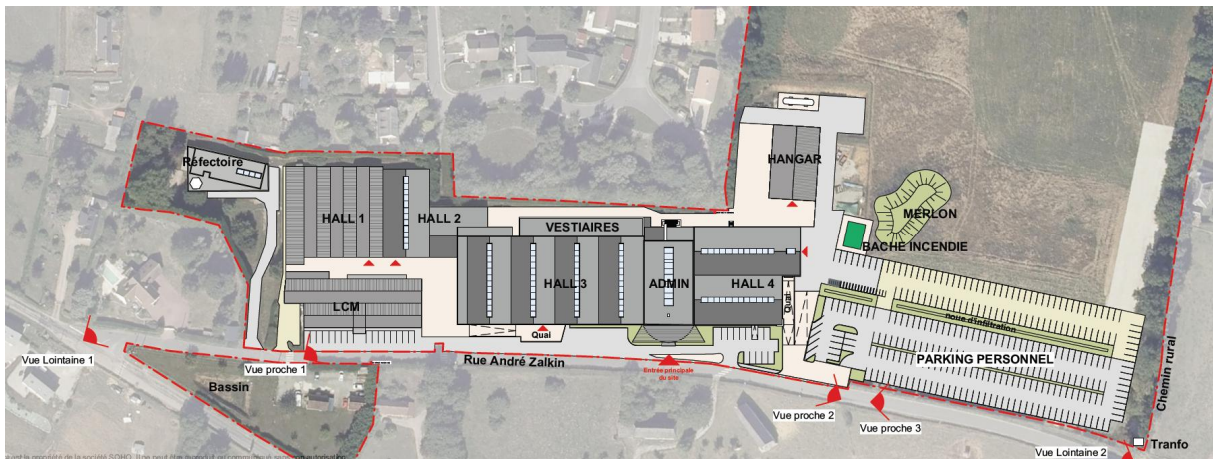


Figure 2 : Plan du site actuel avec les différents hall de production



C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 – Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)  
SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

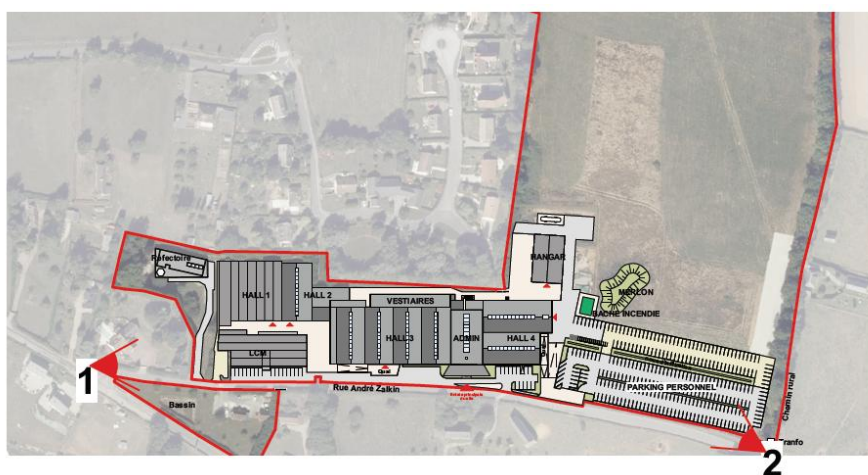
Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 12
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	



Vue proche 2



Vue proche 3



Vue lointaine 2



Vue lointaine 1

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 – Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 13
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

## 4. Nature et volume des activités projetées

### 4.1. Description des travaux projetés

Le projet consiste en l'extension et la réorganisation des unités de production de l'entreprise.

L'emprise au sol totale de l'extension est de 10 260 m<sup>2</sup> et sa surface de plancher PC de 9 122 m<sup>2</sup>.

L'organisation volumétrique et l'architecture générale existante révèle de l'époque des phases successives d'extensions qui se sont construites le long de la rue ZALKIN (avec des épaisseurs variables), créant un alignement continu le long de cette route.

Le bâtiment LCM situé sur l'entrée du site sera démoli (les locaux LCM seront repositionnés dans l'extension), et le hall 2, juxtaposée à LCM, sera démoli ou réhabilité selon les besoins.

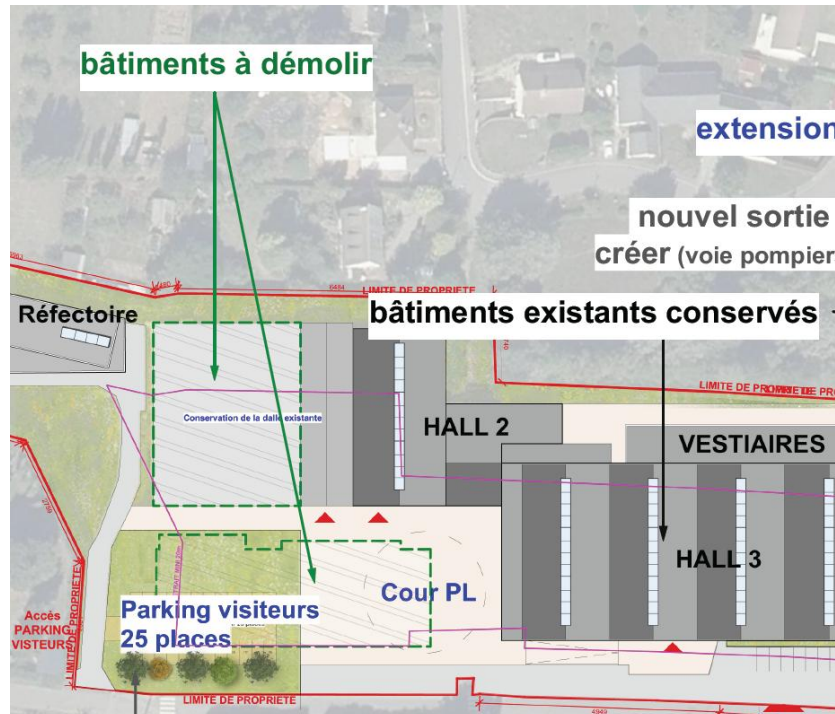


Figure 3 : Localisation des bâtiments à démolir

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 14
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

L'extension projetée se veut en continuité avec l'usine existante, elle est donc naturellement implantée au Nord de la parcelle, le long de cette route, en continuité directe avec le hall 4 existant. Pour répondre à la totalité du programme, l'extension se retournera sous forme de "L" selon un axe Est-Ouest.

Ce grand volume en "L" avec quai de chargements, auvents aura une hauteur de 8,30 m par rapport au 0.00 existant (196.32 NGF).

Seul le bloc "bureaux" situé en face de l'hangar, dans l'angle Ouest de l'extension projetée, aura une hauteur de 4.50 m. Afin de faire profiter d'un éclairage en premier jour pour l'ensemble des bureaux, un patio sera installé au cœur de ce bloc bureaux. La toiture de cet ensemble est en continuité avec l'existant. Des panneaux photovoltaïques représentant 30% de l'emprise au sol de cette extension (soit plus de 3 420 m<sup>2</sup>) seront installés sur la toiture de la future hall Usinage et sur la toiture des bureaux. Les formes et les volumes ainsi que la sobriété des coloris choisis permettent une lecture claire des différentes fonctions du bâtiment pour respecter la sobriété architecturale attendue et uniformiser l'ensemble.

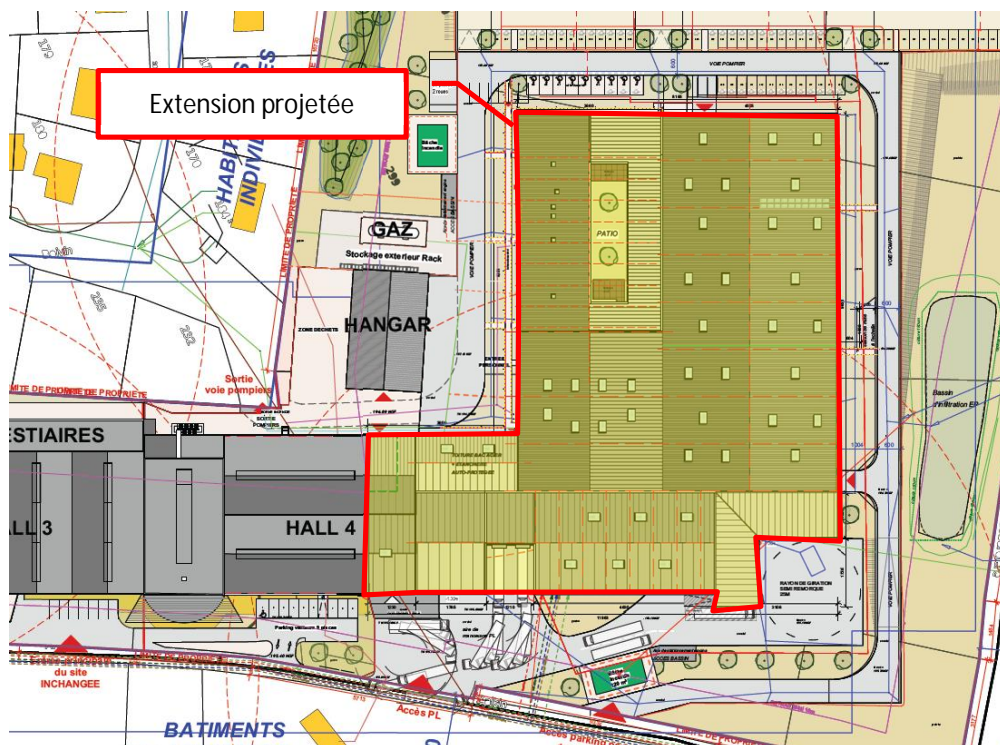


Figure 4 : Localisation de l'extension

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)  
SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 15
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Les conditions d'obligation de production d'énergie renouvelable sur le nouveau bâtiment, tiendront compte des prescriptions imposées par l'arrêté du 5 février 2020. Les règles de sécurité concernant les installations photovoltaïques sur les installations classées y sont également précisées. La mise en place de ces installations sera donc conforme à l'annexe I de cet arrêté.

#### 4.2. Description des activités projetées

On trouve des machines de travail mécanique des métaux au niveau des différents ateliers d'usinage, de sciage, de chaudronnerie et de montage.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des machines utilisées pour le travail mécanique des métaux et alliages, leur localisation par activité concernée ainsi que leur puissance électrique installée.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 16
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

INSTALLATION EXISTANTE

Secteur	Désignation	Photographie	Type	Puissance installation en kW	TOTAL PUISSANCE
Usinage	Fraiseuse DMU DECKEL-MAHO 50		CN	23.20	142.00
Usinage	Fraiseuse DMU DECKEL-MAHO 125 FD DUOBLOCK		CN	68.80	
Usinage	DELTAMAB 600		CN	50.00	
Usinage	Tour CAZENEUVE 360 OPTIMAX		CN	17.60	105.60
Usinage	Tour VERTICAL You Ji YV-1600ATC		CN	52.00	
Usinage	Portique LEADWELL LTC 50 CL		CN	36.00	
Usinage	Tour CN Maximab 970 SOMAB		CN	47.00	
Usinage	Machine à érosion CHARMILLES FORM P350		CN	13.80	79.60

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)  
SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B






Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 17
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Secteur	Désignation	Photographie	Type	Puissance installation en kW	TOTAL PUISSANCE
Usinage	Tour CTX 310		CN	16.80	20.20
Usinage	Rectifieuse		Conventionnel	2.00	
Usinage	Fraiseuse HURON F4MU6		Conventionnel	8.50	
Usinage	Perceuse SC 32 Sydéric		Conventionnel	1.10	
Usinage	Perceuse Dubus		Conventionnel	1.10	
Usinage	Perceuse Radiale FR 40 1000 ADAM		Conventionnel	5.00	

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)  
SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 18
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Secteur	Désignation	Photographie	Type	Puissance installation en k W	TOTAL PUISSANCE
Usinage	Rainureuse Fromag		Conventionnel	4.50	3.00
Usinage	Touret MAPE			1.50	
Usinage	Touret à bande MAPE			1.50	
Usinage	Machine Jet EAU			60.00	270.00
Usinage	Tours			150.00	
Usinage	Mortaiseuse			5.00	
Usinage	Presse			5.00	
Usinage	Autre			50.00	
TOTAL INSTALLATION EXISTANTE SECTEUR USINAGE					620.40

INSTALLATION PREVISIONNELLE					
Remplacement					
Secteur	Désignation	puissance apparente actuelle kVA	Delta puissance apparente	TOTAL PUISSANCE	
Usinage	Tour 5 axes (remplacement SOMAB 67 nouvelle machine différente)	40	17.50	-7.85	
Usinage	Remplacement Maximab Tour horizontal gros diamètre	52.875	-5.88		
Usinage	Remplacement MECAJET découpe jet d'eau	78.525	-8.73		
Usinage	Remplacement Leadwell grosse fraiseuse portique mobile	40.5	-4.50		

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Courriel : contact@cerdis.fr

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 19
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Secteur	Désignation	puissance apparente actuelle kVA	Delta puissance apparente	TOTAL PUISSANCE
Usinage	Remplacement SOMAB delta Majoritairement dédié la fabrication d'électrode cuivre pour l'électroérosion	56.25	-6.25	

Nouvelles machines et rebut

Secteur	Désignation	Photographie	Puissance installation en k W	TOTAL PUISSANCE
Usinage	Tour pour entretoises cylindriques petites et moyennes séries à configuration rapide		50.00	607.93
Usinage	Embarreur pour CTX/ 5axes		5.00	
Usinage	Rectification cylindrique pour arbre 1à 2 m et diamètre inf. à 60mm		31.25	
Usinage	2nd YOU JI Tour vertical diamètre jusqu'à 2m		65.00	
Usinage	Planeuse redressage de pièces plates et tôles		84.00	
Usinage	Imprimante 3D métal		11.68	
Usinage	Tour CNC moyenne capacité avec robot		50.00	
Usinage	Tribo finition x3		51.00	
Usinage	Mecaplus Fraiseuse 5 axes dédiée plastique (en plaque)		80.00	
Usinage	Tour additionnel 1		60.00	
Usinage	Tour additionnel 2		60.00	
Usinage	Tour additionnel 3		60.00	
TOTAL INSTALLATION PREVISIONNELLE SECTEUR USINAGE				

Secteur	Désignation	Photographie	Puissance installation en k W	TOTAL PUISSANCE
Sciage	KASTO		3.50	8.67
Sciage	TANK		0.70	
Sciage	TRENJEAGER		2.80	
Sciage	ULTRA		1.67	
TOTAL INSTALLATION EXISTANTE SECTEUR SCIAGE				8.67

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Courriel : contact@cerdis.fr

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 20
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Secteur	Désignation	Photographie	Puissance installation en k W	TOTAL PUISSANCE
Chaudronnerie	Tronçonneuse PROTECNIC T315/3		0.75	13.40
Chaudronnerie	Perceuse SYDERIC 02/508		1.10	
Chaudronnerie	Perceuse SYDERIC 14923		0.65	
Chaudronnerie	Touret MAPE 89 203/376		0.70	
Chaudronnerie	Cintreuse HYDROIL BM20-350		4.00	
Chaudronnerie	Tank T72		0.70	
Chaudronnerie	Aspiration Danthern Filtration Tank T72 - Touret MAPE 89 203/376		2.20	
Chaudronnerie	Aspiration Coral 2080000138		1.10	

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 – Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B


Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 21
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Secteur	Désignation	Photographie	Puissance installation en k W	TOTAL PUISSANCE
Chaudronnerie	Aspiration Plymoth 1800		0.55	
Chaudronnerie	Aspiration Plymoth 1800		0.55	
Chaudronnerie	Aspiration Plymoth 1800		0.55	
Chaudronnerie	Aspiration Plymoth 1800		0.55	
TOTAL INSTALLATION EXISTANTE SECTEUR CHAUDRONNERIE				13.40

Secteur	Désignation	Puissance installation en k W	TOTAL PUISSANCE
Montage secteur tête	Brosse	0.30	0.85
Montage secteur tête	Perceuse à colonne	0.55	
Montage secteur tourelle	Perceuse SYDERIC 120	1.00	5.28
Montage secteur tourelle	Touret CREUSEN Série 8000	1.50	
Montage secteur tourelle	Perceuse SERRMAC PAG 20E	0.58	
Montage secteur tourelle	Tank MAPE N°1 DROITE	0.70	
Montage secteur tourelle	Tank MAPE N°2 GAUCHE	1.50	
Montage secteur coulisseaux	Presse CAPPE SOREDIS	2.00	2.00
Montage secteur petite chaudronnerie	Touret	1.50	1.50
Montage secteur expédition	Perceuse SYDERIC 32	1.10	1.10
TOTAL INSTALLATION EXISTANTE SECTEUR MONTAGE			10.73

TOTAL	1253.28
-------	---------

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 22
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	








Secteur	Désignation	Photographie	Puissance installation en k W	TOTAL PUISSANCE
Chaudronnerie	Poste de soudage goujon STUDWELDER PSG 99 - M23		4.75	89.39
Chaudronnerie	Poste à souder FRONIUS 1750		7.20	
Chaudronnerie	Poste à souder FRONIUS 1750		7.20	
Chaudronnerie	Poste à souder FRONIUS 1750		7.20	
Chaudronnerie	Poste à souder FRONIUS 1600		6.00	
Chaudronnerie	Poste à souder FRONIUS 1600		6.00	
Chaudronnerie	Poste à souder FRONIUS 1600		6.00	

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 – Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B




Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 23
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Secteur	Désignation	Photographie	Puissance installation en k W	TOTAL PUISSANCE
Chaudronnerie	Poste à souder OERLIKON 1500		7.20	
Chaudronnerie	Poste à souder MIGATRONIC LTE 200		7.28	
Chaudronnerie	Poste à souder MIGATRONIC LTE 200	HS en réparation	7.28	
Chaudronnerie	Poste à souder MIGATRONIC LTE 200		7.28	
Chaudronnerie	Poste à souder UNIWIG GW 280		16.00	
Sciage	Poste à souder FRONIUS TPS4000		12.20	
ATTR	Poste à souder PRESTOTIG 165		5.10	5.10
ATDC	Poste à souder MOBILE LTE200		7.28	7.28

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 – Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)  
SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 24
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Secteur	Désignation	Photographie	Puissance installation en k W	TOTAL PUISSANCE
At-élévateurs	Poste à souder MOBILE LTE200		7.28	7.28
Montage secteur tourelle	Poste à souder MOBILE LTE200		7.28	16.03
Montage secteur tourelle	Poste à souder <u>IMS PRO</u>		8.75	
Montage secteur <u>ATCA</u>	Poste à souder MOBILE LTE200		7.28	21.84
Montage secteur <u>ATCA</u>	Poste à souder MOBILE LTE200		7.28	
Montage secteur <u>ATCA</u>	Poste à souder MOBILE LTE200		7.28	
Montage secteur petite chaudronnerie	Poste à souder Fronius Transtig 2600		10.70	29.98
Montage secteur petite chaudronnerie	Poste à souder Fornius Transtig 1750		7.20	



C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B



Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 25
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Secteur	Désignation	Photographie	Puissance installation en kW	TOTAL PUISSANCE
Montage secteur petite chaudronnerie	Poste à souder Miller STH 160		4.80	
Montage secteur petite chaudronnerie	Poste à souder LTE 200		7.28	
TOTAL INSTALLATION EXISTANTE POSTE A SOUDER				189.10

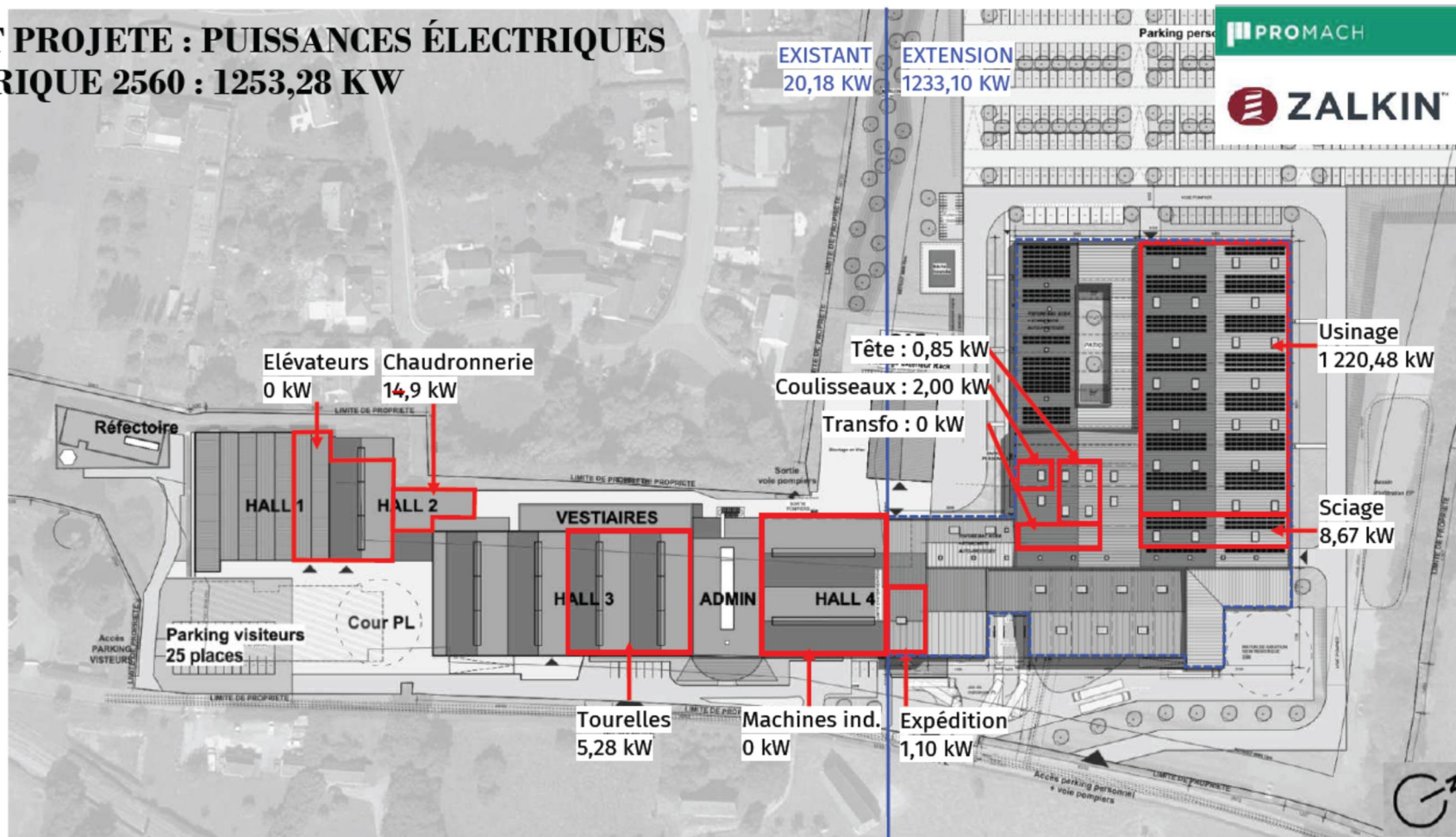
La puissance totale avec l'extension de machines de Travail mécanique des métaux et alliages sera d'environ 1 255 kW. Les postes à souder ont aussi été répertoriés bien que ne faisant pas partie de la rubrique 2560 et donc non comptabilisés dans la puissance totale.

À la suite de la réorganisation, la puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément dans la partie existante du site sera de 20,18 kW et au niveau du nouveau bâtiment 1 233,10 kW.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> Site de <b>MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 26
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Figure 5 : Etat projeté des puissances électriques répondant à la rubrique 2560

## ETAT PROJETE : PUISSANCES ÉLECTRIQUES RUBRIQUE 2560 : 1253,28 KW



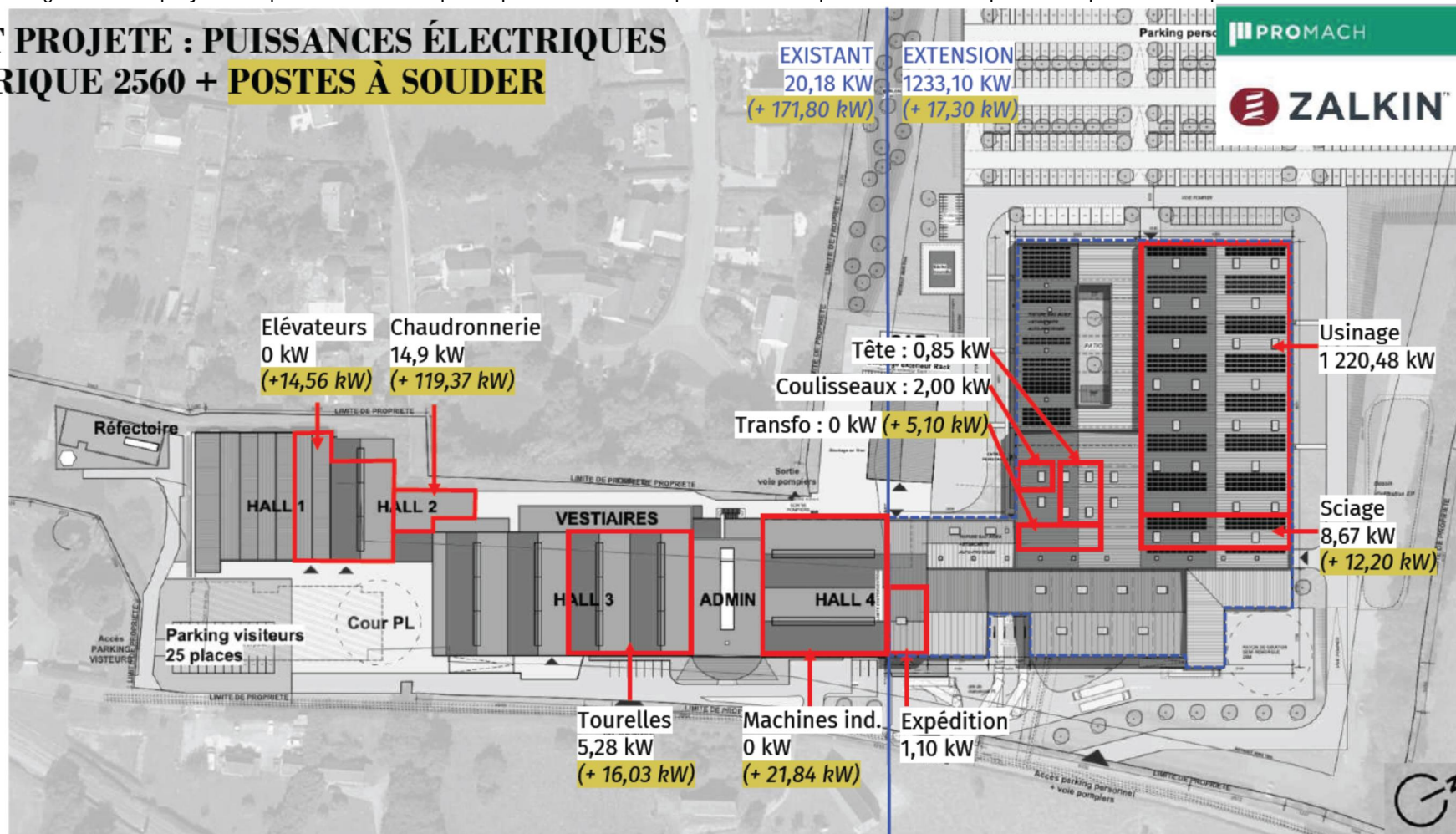
C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)  
SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> Site de <b>MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 27
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Figure 6 : Etat projeté des puissances électriques répondant à la rubrique 2560 et des puissances électriques correspondant aux postes à souder

## ETAT PROJETE : PUISSANCES ÉLECTRIQUES RUBRIQUE 2560 + POSTES À SOUDER



C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)  
SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 28
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

### 4.3. Organisation de l'exploitation du site

#### 4.3.1. Accès

Un parking VL dédié au personnel et réalisé en surfaces infiltrantes (type Nidagravel) sera installé à l'arrière de l'extension, dans une zone surélevée pour éviter de terrasser l'ensemble, à l'Ouest de la parcelle. Il contient 420 places de parking VL dont 5 PMR et 6 pour les véhicules électriques.



La voie pompiers le desservant, aura donc un pente montante pour y accéder et une descendante pour retourner le long du bâtiment vers la sortie pompier nouvellement créée à l'arrière, dans la zone pavillonnaire (raccordement avec rue existante à créer). Cette voie « engins » respectera les caractéristiques suivantes :

- la largeur utile sera au minimum de 3 mètres, la hauteur libre au minimum de 3,5 mètres et la pente inférieure à 15 % ;
- dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 mètres, un rayon intérieur R minimal de 13 mètres sera maintenu et une sur-largeur de  $S = 15/R$  mètres sera ajoutée ;
- la voie résistera à la force portante calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 mètres au maximum ;
- chaque point du périmètre de l'installation sera à une distance maximale de 60 mètres de cette voie ;
- aucun obstacle n'est disposé entre les accès à l'installation ou aux voies échelles et la voie « engins ».

Un espace 2 roues de 25 places est créé dans cet espace également.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 29
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Ces parkings sont reliés au bâtiment en partie arrière par un cheminement en béton désactivé qui dessert l'entrée du personnel. Les flux piétons/camions/VL sont ainsi séparés offrant une sécurité d'usage des différents acteurs de l'entreprise.

Un parking visiteurs de 25 places en surface infiltrante également sera créé à la place du bâtiment LCM démolit et le parking existant à droite de l'entrée principale sera remodelé pour les clients (9 places VL dont 1 PMR).

Ainsi un total de 294 places de stationnement seront disponibles sur le site après extension dont 7 PMR et 6 électriques.

Un espace d'attente Poids-Lourds est également prévu au niveau de la cour camion.

Deux voies « échelle » sont envisagées au niveau des murs REI 120.

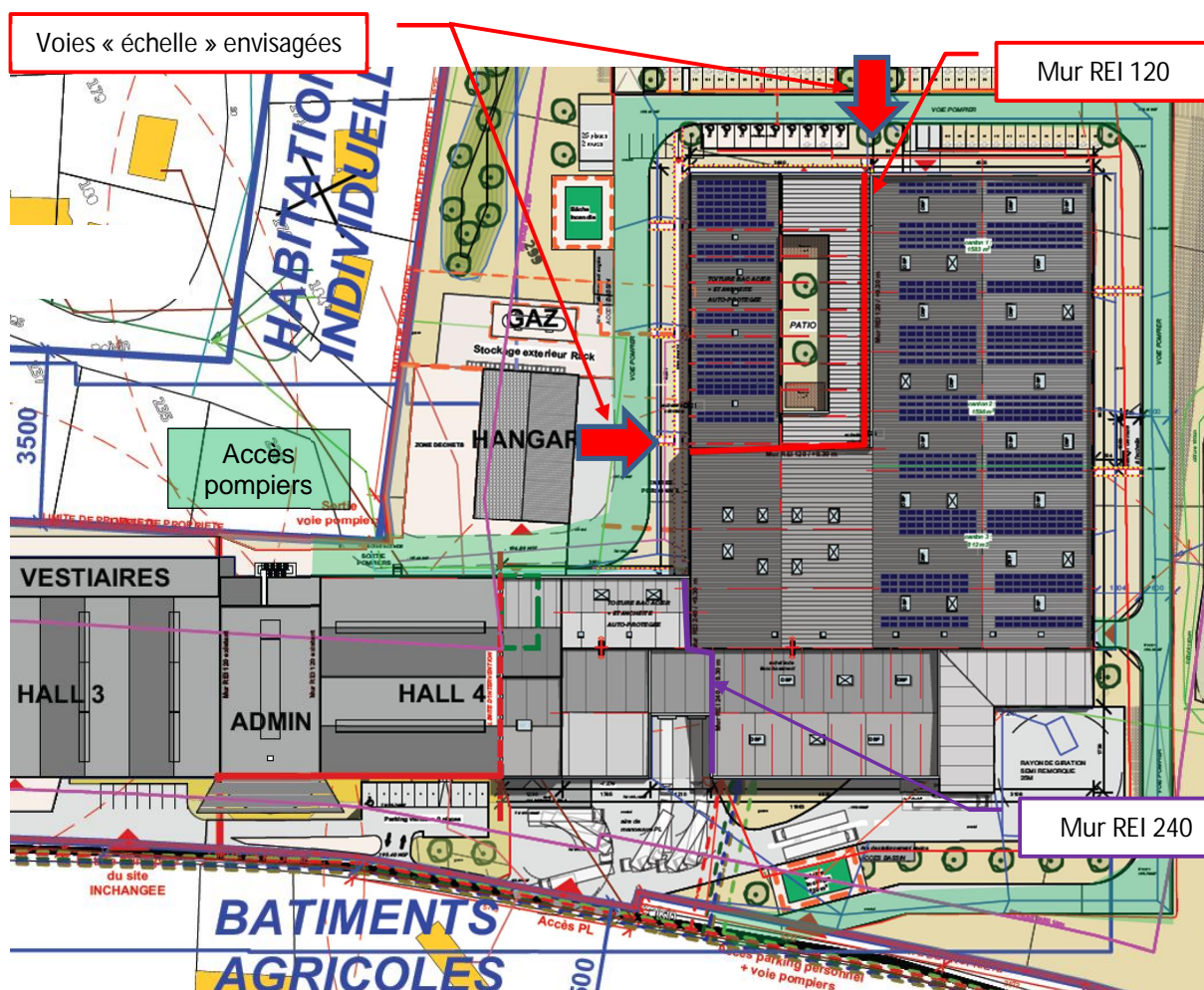


Figure 7 : Localisation envisagée des voies « échelle »

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 30
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

### 4.3.2. Horaires de fonctionnement

L'usine de la société ZALKIN fonctionne 52 semaines par an.

Les horaires sont du lundi 5 heures au vendredi 23 heures.

Les horaires de trafic d'approvisionnement et d'expédition sont :

7 h 30 – 11 h 45 et 13 h 15 – 17 h du lundi au jeudi

7 h 30 – 11 h 45 et 13 h 15 – 15 h le vendredi

### 4.3.3. Conditions et ambiance de travail

Les dispositions relatives à l'aération, la ventilation, le chauffage, l'ambiance sonore et lumineuses, avec la mise en œuvre du projet, seront mises en place.

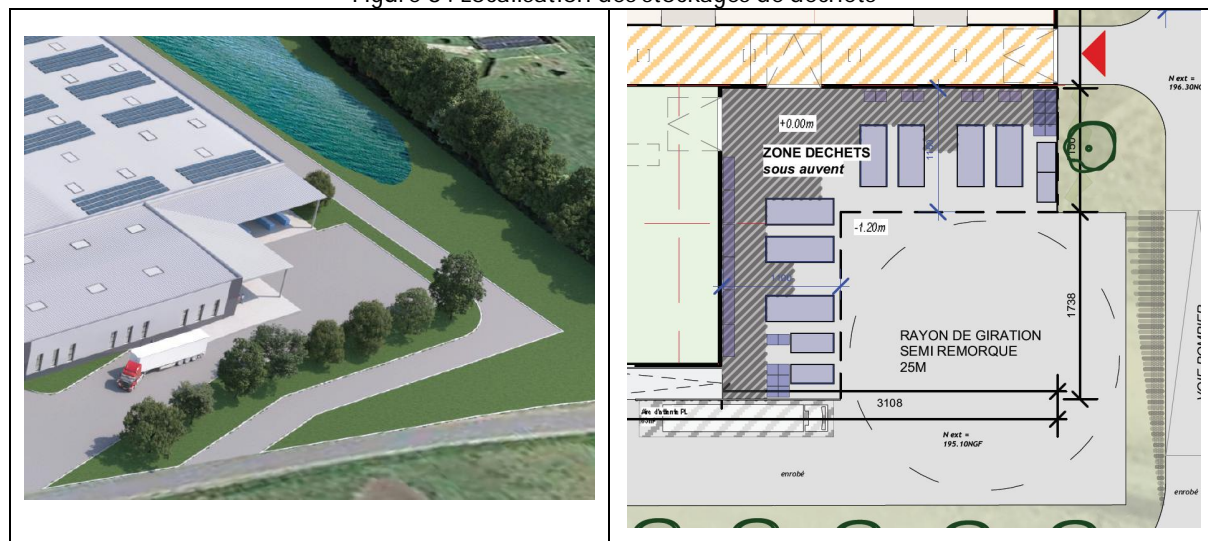
Le bâtiment refermant les machines de travail mécanique disposera d'équipements d'aération statique ou mécanique pour le renouvellement d'air.

Les niveaux sonores et l'éclairage seront conformes à la réglementation en vigueur sur les nouvelles installations.

### 4.4. Stockages

Il n'y aura pas de stockage extérieur. Les déchets seront stockés sous auvent.

Figure 8 : Localisation des stockages de déchets



C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 – Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 31
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Ce stockage est implanté à l'opposé des pavillons, permettant de limiter les nuisances vis-à-vis des riverains.

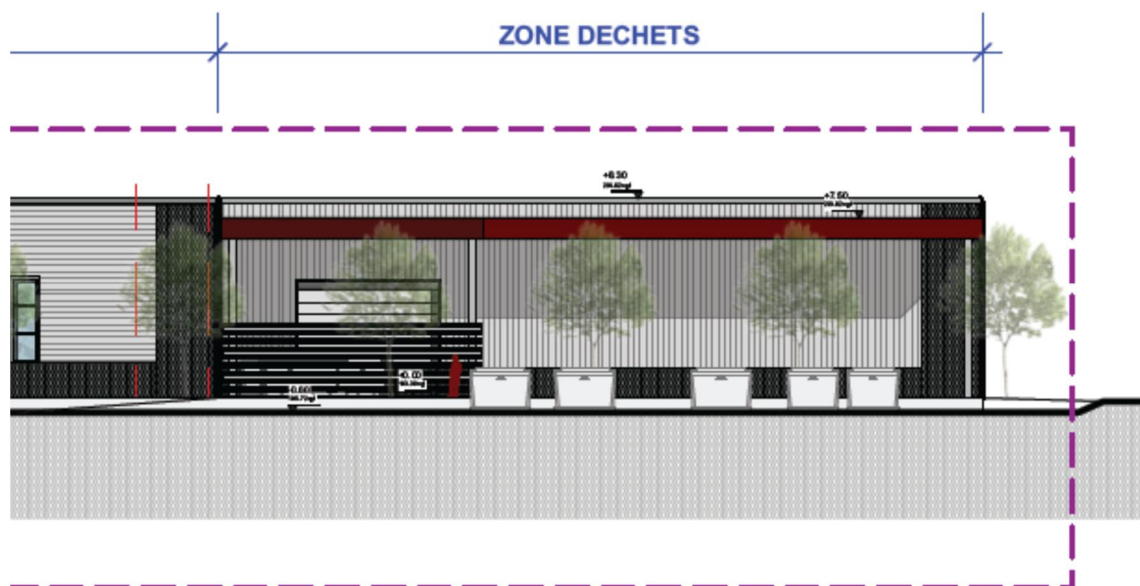


Figure 9 : Vue du futur stockage de déchets



Figure 10 : Vue détaillée du futur stockage

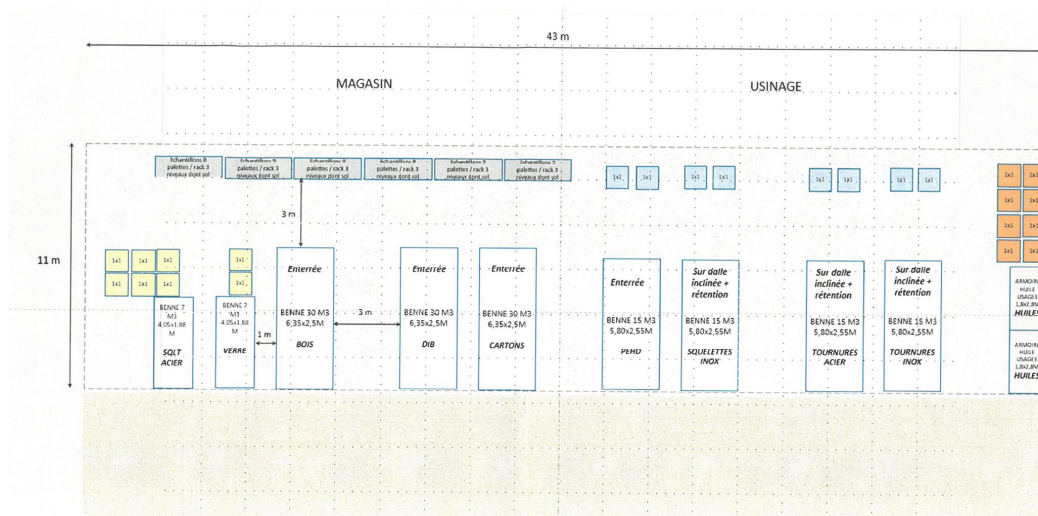
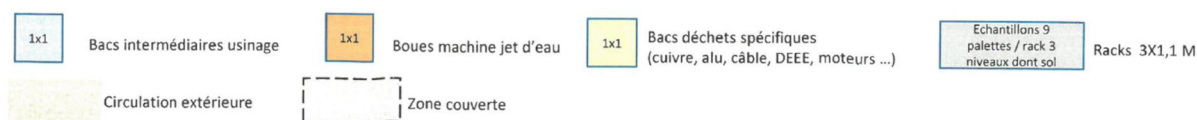


Figure 11 : Détail du stockage de déchets sous l'avent



## 4.5. Eau et énergie

### 4.5.1. Consommation d'eau

Le site ZALKIN est actuellement raccordé au réseau d'adduction en eau potable (AEP) public.

Ce réseau est muni de disconnecteurs d'alimentation pour éviter les retours d'eau potentiellement polluées dans le réseau d'eau potable.

Aucun forage n'est présent sur le site existant et aucun forage n'est projeté dans la configuration d'exploitation future du site ZALKIN.

En configuration d'exploitation future du site, il n'est pas prévu de changement sur les sources d'approvisionnement.

A titre indicatif, sur le site actuel la société ZALKIN consomme 2 500 m<sup>3</sup> par an. La consommation prévisionnelle est de 2 750 m<sup>3</sup>.

Un compteur volumétrique est déjà installé en amont du réseau et assure le suivi annuel des consommations d'eau potable.

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 – Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B



Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 33
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

#### 4.5.2. Consommation électrique

Les bâtiments sont raccordés au réseau public de distribution d'électricité. La consommation électrique se répartira entre les activités de production, l'éclairage et les outils informatiques.

La consommation moyenne 2020 a été de 127 266 kWh. La puissance souscrite de 640 kVA. Pour l'extension, la puissance additionnelle estimée (pour les machines) hors coefficient de foisonnement est de 550 kVA.

## 5. ÉTUDE JUSTIFIANT DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES APPLICABLES (PJ N°6)

### 5.1. Prévention des accidents et des pollutions

#### 5.1.1. Mesures de prévention des risques incendie et explosion

Les mesures de prévention du risque d'incendie et du risque explosion comprennent les dispositions relatives à la conception générale du site, les dispositions relatives aux locaux à risque et les dispositions organisationnelles.

##### 5.1.1.1. Conception

#### **Accessibilité**

Nous prenons en compte que le nouveau bâtiment qui renfermera 1233, 10 kW sur les 1 253,28 kW totaux, soit 98 % de la puissance installée de la rubrique 2560. Il ne restera que 20,18 kW au niveau du site existant soumis au régime de la déclaration en 2014.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 34
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

L'installation dispose en permanence d'un accès pour permettre à tout moment l'intervention des services d'incendie et de secours.

Un nouvel accès de 6 m de large au niveau du projet est suffisamment dimensionnée pour permettre l'entrée des engins de secours et leur mise en œuvre. Cet accès permettra de relier la voie publique et l'intérieur du site.

Les véhicules stationneront sur une aire dédiée à l'arrière de l'extension sans occasionner de gêne pour l'accessibilité des engins des services de secours depuis les voies de circulation externes à l'installation, même en dehors des heures d'exploitation et d'ouverture de l'installation.

Cependant, cette voie engins ne permettra pas la circulation sur l'intégralité du périmètre de l'installation. Dans ce cas, il est demandé que les 40 derniers mètres de la partie de la voie en impasse sont d'une largeur utile minimale de 7 mètres et une aire de retournement de 20 mètres de diamètre est prévue à son extrémité. Dans la configuration projetée, il n'est pas possible de réaliser une aire de retournement, il est donc prévu de mettre en place une sortie vers la zone pavillonnaire. La voie engins ne permettant pas de circuler sur l'intégralité du périmètre de l'installation ne répondant pas à l'article 12 de l'arrêté du 14 décembre 2013 , un aménagement aux prescriptions est sollicité en PJ N°7.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> Site de <b>MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 35
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

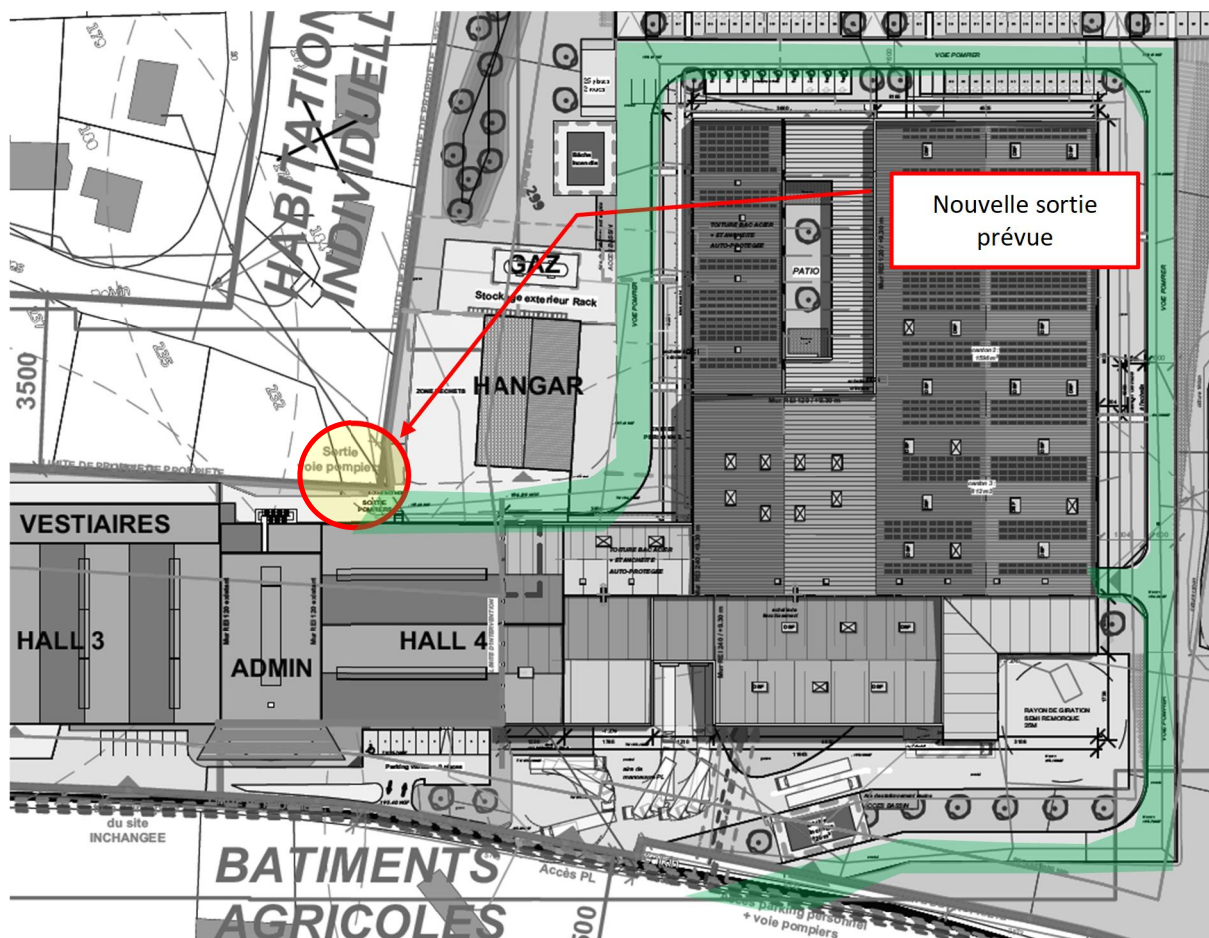


Figure 12 : Localisation des accès

Concernant l'extension, le bâtiment renfermant les machines de travail mécanique des métaux est implanté à plus de 10 mètres des limites de propriété.

En revanche, sur la partie actuelle, l'atelier de chaudronnerie contenant une puissance totale de 13,9 kW se trouve à 5,41 mètres des limites de propriété. La distance minimale au niveau de l'existant ne répondant pas à l'article 5 de l'arrêté du 14 décembre 2013, un aménagement aux prescriptions est sollicité en PJ N°7.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 36
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

**ETAT PROJETÉ : PUISSANCES ÉLECTRIQUES**

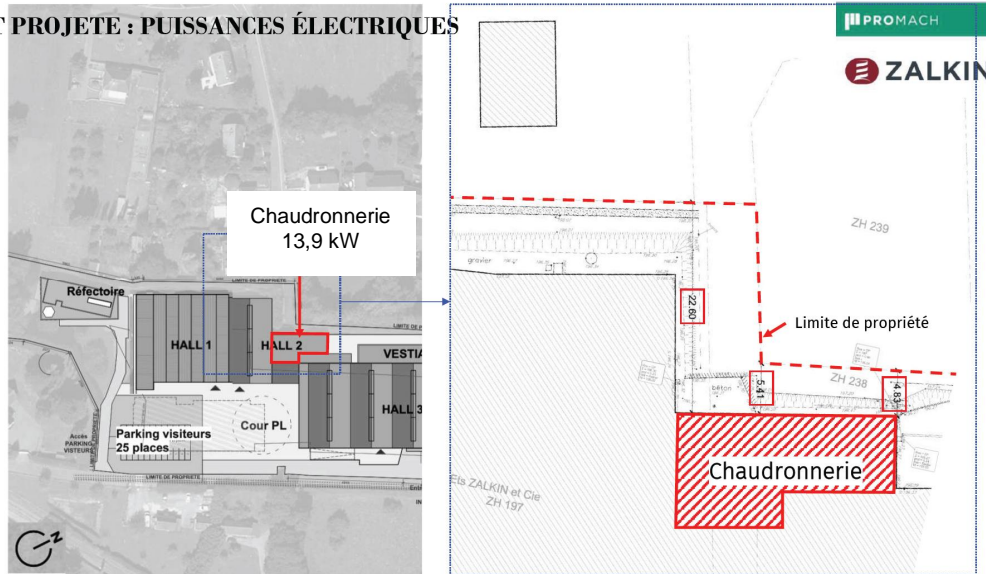


Figure 13 : Distance de la chaudière des limites de propriété

Concernant les dispositions constructives, seuls les locaux à risque doivent présenter les caractéristiques de réaction et de résistance particulières. Les locaux à risque sont définis comme enceinte fermée contenant des matières combustibles, inflammables ou explosifs et occupée, de façon périodique ou ponctuelle, par du personnel. Ici les locaux à risque incendie sont, entre autres, les chaufferies, les locaux de charge d'accumulateur, les zones de stockages de produits combustibles, inflammables ou explosifs.

Le bâtiment où seront implantées les machines de travail mécaniques des métaux comporte trois cantons de 1 600 m<sup>2</sup> de superficie maximale et de 60 m de long.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 37
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Le calcul de désenfumage réalisé est le suivant :

N° du Canton	Surface	Surface Utile de l'Installation - SUI mini (m²)	Nb Mini d'exutoires
1	1 583	31,66	7
2	1 596	31,92	7
3	812	16,24	4

Les dispositifs d'évacuation ne seront pas être implantés sur la toiture à moins de 7 m des murs coupe-feu séparant les cellules.

La commande manuelle des exutoires sera au minimum installée en deux points opposés du bâtiment de sorte que l'actionnement d'une commande empêche la manœuvre inverse par la ou les autres commandes et répondra à la NFS 61932 et NFS 61938.

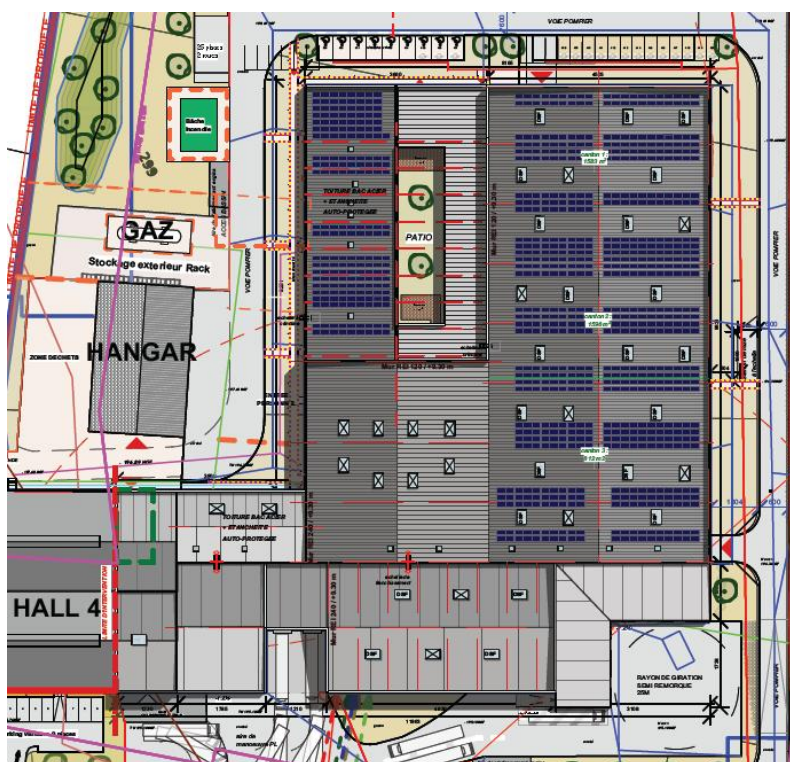


Figure 14 : Dispositifs de désenfumage du nouveau bâtiment

### Localisation des zones à risques

La société ZALKIN a réalisé et tiendra régulièrement à jour le plan des zones à risques, permettant d'identifier et de localiser d'une part les risques présents dans l'établissement, et d'autre part les moyens de secours (issue, plan d'évacuation, extincteurs, point de rassemblement..)

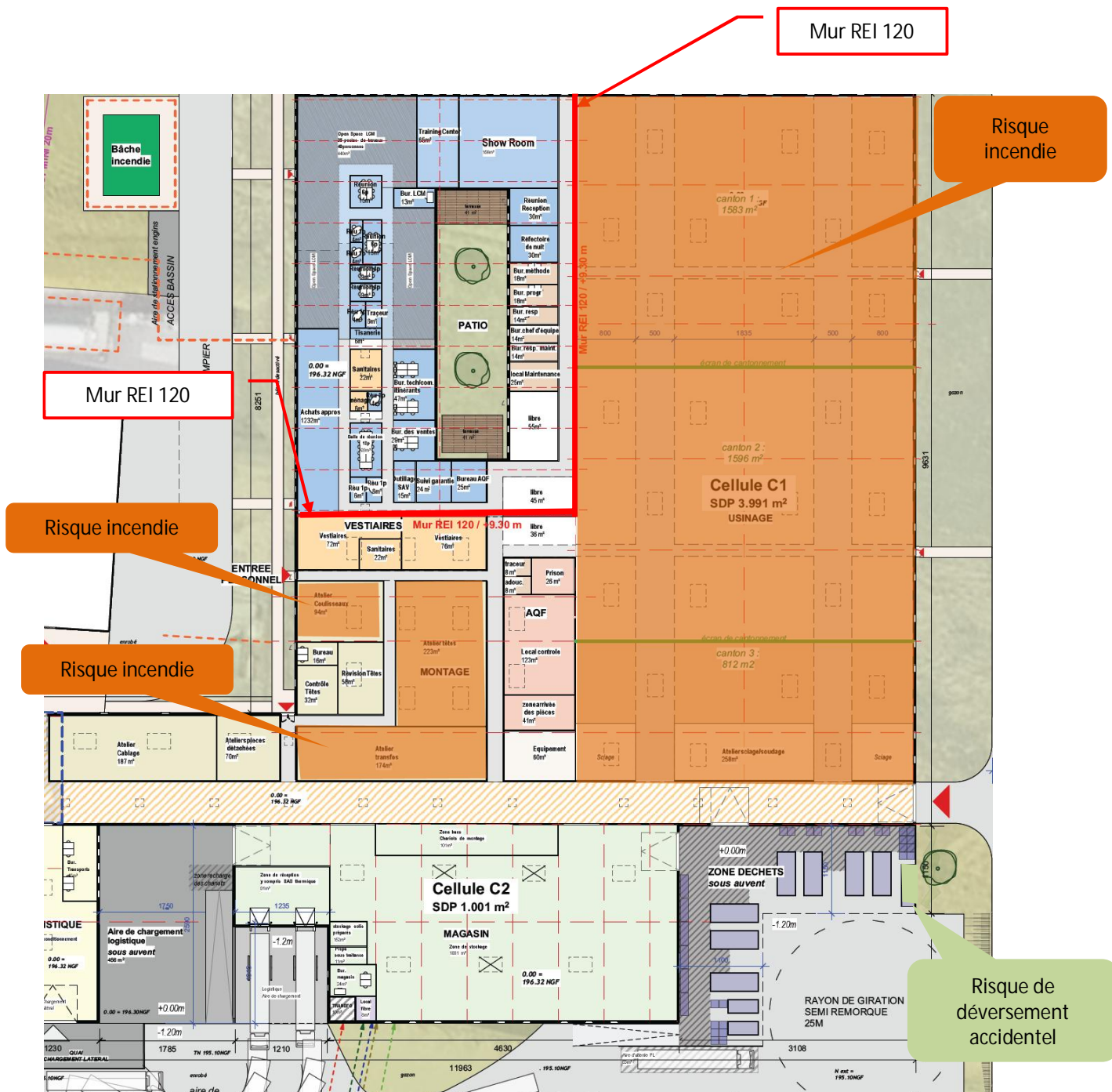


Figure 15 : Localisation des zones à risques

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Courriel : [contact@cerdis.fr](mailto:contact@cerdis.fr)  
SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 39
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

### Installations électriques et mise à la terre

Les installations électriques seront conformes aux normes applicables en vigueur. Les organes électriques seront conçus avec protection thermique et disjonction automatique. Les dispositifs de coupure de courant (force et lumière) sont situés hors des zones à risques.

Pour répondre à l'augmentation de puissances électriques, un transformateur supplémentaire sera implanté en dehors de toute zone à risques et dans la partie existante.

La conformité des installations sera régulièrement contrôlée par un organisme habilité. Ainsi, un rapport de vérification type Q18 pour les installations électriques sera réalisé chaque année par un organisme compétent, et attestera du niveau de maîtrise du risque électrique. De plus, la société ZALKIN fera également réaliser un contrôle par thermographie infrarouge (Q19), permettant de détecter les échauffements anormaux pouvant être à l'origine de coupures électriques ou de départ de feux.

### Ventilation des locaux

Les locaux seront convenablement ventilés, respectant les dispositions du Code de travail. Tout débouché à l'atmosphère sera placé aussi loin que possible des habitations et des bouches d'aspiration d'air extérieur, et à une hauteur au minimum à 1 mètre au-dessus du faîtage.

#### *5.1.1.2. Dispositions organisationnelles*

### **Plan de prévention**

Dans les zones à risques, les travaux de réparation ou d'aménagement feront l'objet d'une élaboration d'un document spécifique sur la sécurité, de type permis de feu. Ce document contient :

- la définition des phases d'activité dangereuses et des moyens de prévention spécifiques correspondants ;

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 40
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

- l'adaptation des matériels, installations et dispositifs à la nature des opérations à réaliser ainsi que la définition de leurs conditions d'entretien ;
- les instructions à donner aux personnes en charge des travaux ;
- l'organisation mise en place pour assurer les premiers secours en cas d'urgence ;
- lorsque les travaux sont effectués par une entreprise extérieure, les conditions de recours par cette dernière à de la sous-traitance et l'organisation mise en place dans un tel cas pour assurer le maintien de la sécurité.

### **Connaissance des produits / Etiquetage**

L'ensemble des fiches de données de sécurité des produits utilisés est mis à disposition sur site dans un classeur identifié. Les contenants stockés dans les magasins comporteront une étiquette avec le nom du produit et, le cas échéant, les symboles de danger associés. L'inventaire des produits chimiques stockés et utilisés (nature et quantité) sera tenu à jour par l'exploitant.

Le principal produit utilisé est le BLASOCUT BC 25 MD (huile de coupe). Ce produit n'est pas classifié selon la réglementation CLP. La quantité maximale stockée est de 800 litres et la consommation annuelle est de 2 200 litres. Ce produit lubrifiant est le seul utilisé sur les machines de travail mécanique des métaux.

### **Consignes de sécurité**

Les consignes de sécurité seront affichées dans la zone de travail mécanique des métaux, dans les lieux fréquentés par le personnel. Selon les zones à risques, elles mentionnent notamment :

- L'interdiction d'apporter du feu et/ou de fumer,
- L'interdiction de tout brûlage à l'air libre,
- L'obligation de l'obtention d'un permis de feu avant travaux,
- Les procédures d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité de l'installation,
- Les mesures à prendre en cas de fuite sur un récipient ou une canalisation contenant des substances dangereuses,
- Les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie et la procédure d'alerte,



Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 41
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

- Les consignes relatives à la réception, manipulation, transport des produits chimiques,
- L'obligation d'informer l'inspection des installations classées en cas d'accident.

### **Consignes d'exploitation**

Les opérations de conduite des installations et celles comportant des manipulations dangereuses feront l'objet de consignes d'exploitation écrites. Selon l'arrêté du 14 décembre 2013, elles prévoient notamment :

- les procédures d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité de l'installation (électricité, réseaux de fluides) ;
- les mesures à prendre en cas de fuite sur un récipient ou une tuyauterie contenant des substances dangereuses ;
- les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'isolement du réseau de collecte;
- les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie ;
- la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable d'intervention de l'établissement, des services d'incendie et de secours, etc. ;
- l'obligation d'informer l'inspection de l'environnement, spécialité installations classées, en cas d'accident.

### **Vérifications périodiques**

Les installations électriques, les engins de manutention, et les matériels de sécurité et de secours seront entretenus et maintenus en bon état. Ils seront contrôlés chaque année par une personne compétente.

L'installation de production, de stockage et de distribution de l'air comprimé sera contrôlée périodiquement par un organisme compétent : manomètres, pressostats, soupapes de décharge, etc.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 42
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

## **Formation du personnel à la lutte contre l'incendie**

L'ensemble des salariés sera formé à la manipulation des matériels de lutte contre l'incendie. De plus, la société ZALKIN organisera régulièrement des exercices incendie sur site.

### **5.1.2. Moyens de secours et de lutte contre l'incendie**

#### *5.1.2.1. Organisation générale des secours*

En cas d'accident non maîtrisable par les moyens internes, le chef d'entreprise ou le responsable de production seront chargés d'alerter les secours et d'avertir les services compétents (pompiers, médecins, inspecteur des installations classées, etc.). Les numéros à contacter figureront sur les affiches des consignes de sécurité et le plan d'évacuation.

Les issues de secours seront clairement repérables, avec un accès balisé. Un point de rassemblement est indiqué sur le plan des zones à risques qui sera réalisé lors de la mise en place des nouvelles machines.

#### *5.1.2.2. Moyens internes*

Des extincteurs adaptés aux risques seront répartis à l'intérieur des locaux et sur les lieux présentant des risques spécifiques. Ils seront positionnés de manière à être facilement accessibles, visibles et à proximité des dégagements. Leur localisation sera indiquée dans le plan des zones à risques.

Ces extincteurs, adaptés aux risques et conformes aux normes en vigueur, seront implantés au niveau du projet et contrôlés dès la mise en œuvre du projet, pour l'obtention du certificat de conformité Q4.

La certification s'inscrit ainsi en 3 temps :

- R4 : C'est la règle elle-même. Elle définit en fonction des risques, le type et le nombre d'extincteurs à installer.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 43
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

- N4 : C'est l'étude initiale du site. Un dossier technique devra être réalisé comprenant le certificat N4, les plans d'implantation des extincteurs et des risques particuliers.
- Q4 : C'est le certificat annuel. Il atteste, après vérification annuelle des extincteurs, que le site est toujours conforme à l'installation initiale.

Le référentiel R4 stipule qu'en activité industrielle, il doit être mis à disposition une dotation de base en extincteur pour 200 m<sup>2</sup>.

Les matériels de sécurité et de secours seront entretenus et maintenus en bon état. Ils seront contrôlés chaque année par une personne compétente.

La lutte contre l'incendie est assurée en première intervention par les membres du personnel, formés à la manipulation des extincteurs et à la conduite à tenir en cas d'incendie

#### *5.1.2.3. Moyens externes*

Le site dispose de deux poteaux d'incendie d'un réseau public et d'une réserve incendie sur le site de 120 m<sup>3</sup>. Cependant, ces deux poteaux et cette réserve se trouvent à plus de 100 mètres de tout point de la limite de propriété de l'installation. L'article 14 de l'arrêté du 14 décembre 2013, indique qu'à défaut, une réserve d'eau d'au moins 120 mètres cubes destinée à l'extinction est accessible en toutes circonstances et à une distance de l'installation ayant recueilli l'avis favorable des services départementaux d'incendie et de secours.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 44
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

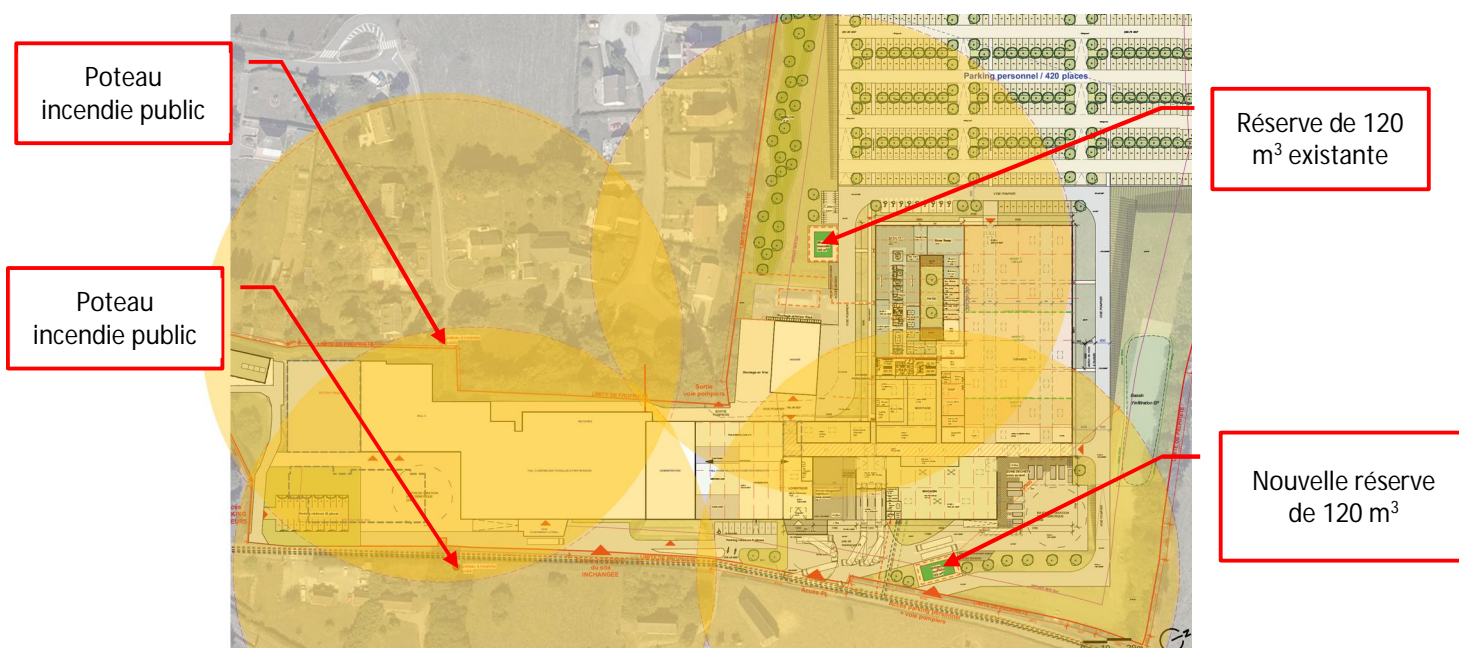


Figure 16 : Moyens externes futurs

Pour répondre aux prescriptions des 100 m à tout point de la limite de l'installation, une réserve de 120 m<sup>3</sup> sera ajoutée aux moyens existants. Les deux réserves de 120 m<sup>3</sup> disposent des prises de raccordement conformes aux normes en vigueur pour permettre au service d'incendie et de secours de s'alimenter et permettent de fournir un débit de 60 m<sup>3</sup>/h. L'exploitant sera en mesure de justifier la disponibilité effective des débits d'eau ainsi que le dimensionnement de l'éventuelle réserve d'eau.

### 5.1.3. Mesures de prévention du risque de pollution accidentelle

#### 5.1.3.1. Conception

Les canalisations de transport des fluides dangereux et de collecte des effluents, qui seront nouvellement installées dans le cadre du projet respecteront les consignes de conception suivantes :

- Étanchéité et résistance à l'action physique et chimique,
- Protection contre les agressions extérieures (corrosions, chocs, etc.),
- Facilité d'accès des vannes et tuyauteries,

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 45
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

- Canalisations aériennes et sectionnables à l'intérieur du bâtiment ou placées dans des gaines ou caniveaux étanches avec un dispositif permettant de recueillir les éventuels écoulements accidentels.

Le réseau d'alimentation en eau potable équipé de disconnecteurs qui seront vérifiés une fois par an par une société spécialisée.

### 5.1.3.2. Cuvettes de rétention

Le seul produit utilisé au niveau des nouvelles machines de travail mécaniques des métaux dans le nouveau bâtiment sera sur rétention comme cela est le cas actuellement.



Figure 17 : Stockage sous rétention du produit principal utilisé

Conformément à l'article 19 de l'arrêté du 14 décembre 2013, la capacité unitaire du produit BLASOCUT BC 25 MD étant inférieure à 250 litres, la capacité de rétention est de 200 litres, capacité totale du produit lorsque celle-ci est inférieure à 250 litres.

Les rétentions sont conçues et réalisées de manière à être étanches aux produits potentiellement contenus, résistantes à l'action chimique et physique des fluides, résistantes au feu.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 46
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

### *5.1.3.3. Confinement des eaux d'extinction d'incendie*

Le confinement des eaux d'extinction sera interne. Le dimensionnement du volume de rétention pour les eaux d'extinction d'incendie a donc été calculé dans le cadre du présent projet dans le cas de confinement interne. Il est présenté dans le tableau suivant. Celle-ci prend en compte :

- du volume d'eau d'extinction nécessaire à la lutte contre l'incendie, d'une part ;
- du volume de produit libéré par cet incendie, d'autre part ;
- du volume d'eau lié aux intempéries à raison de 10 litres par mètre carré de surface de drainage vers l'ouvrage de confinement lorsque le confinement est externe.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 47
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

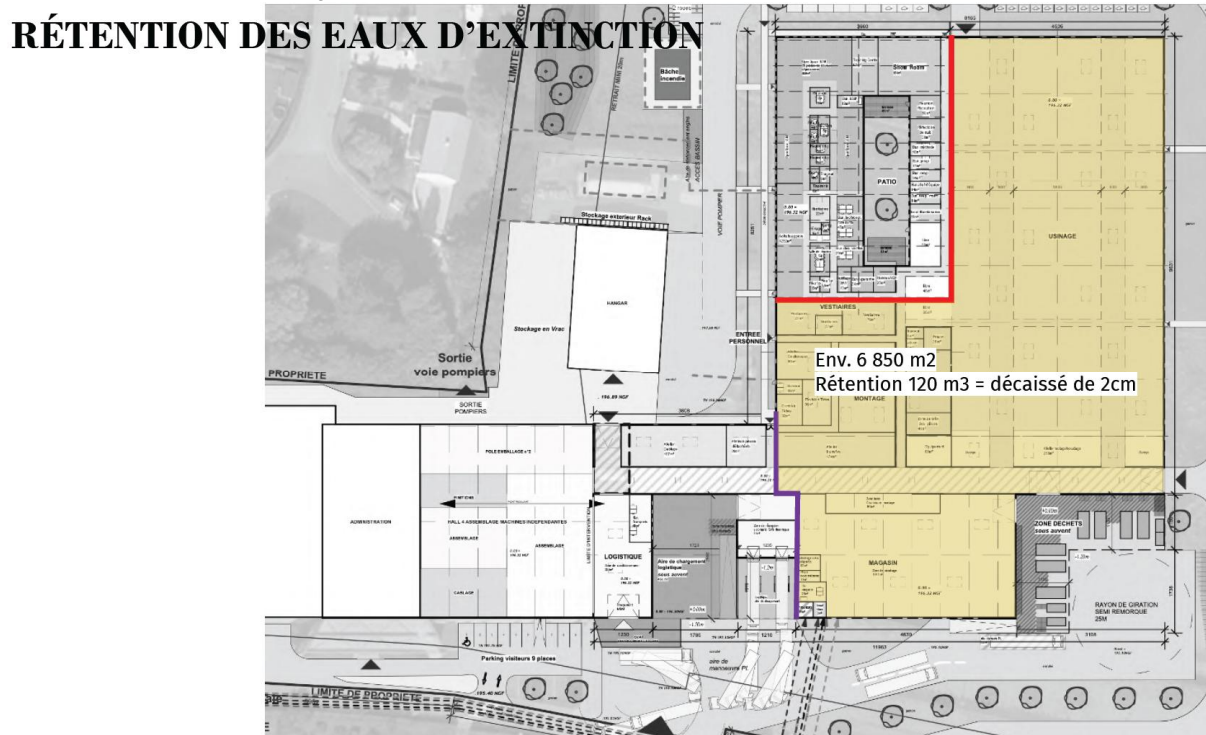
**Feuille de calcul du volume de rétention des eaux d'extinction d'un incendie au niveau du traitement de surfaces**

Besoins pour la lutte extérieure		60 m <sup>3</sup> x 2 heures au minimum	120 m <sup>3</sup>
		+	+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinklers	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	0
		+	+
	Rideau d'eau	Besoins x 90 min	0
		+	+
	RIA	A négliger	0
		+	+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en gal. 15-25 min)	0
		+	+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
		+	+
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m <sup>2</sup> de surface de drainage	0
		+	+
Présence stock de liquides		20 % du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	0
		=	=
Volume total de liquide à mettre en rétention			<b>120 m<sup>3</sup></b>

Figure 18 : Bassin de confinement des eaux d'extinction du nouveau bâtiment contenant les machines de travail mécanique des métaux

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 48
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

Figure 19 : Localisation du bassin de confinement interne



Ce bassin de confinement aura au minimum une capacité de 120 m<sup>3</sup>, celui-ci pourra donc contenir les eaux d'extinction issues des machines de travail des métaux.

## 5.2. Emissions dans l'eau

Les émissions dans l'eau seront évaluées au regard des modifications projetées à partir des éléments suivants : consommation d'eau sur le site (origine et répartition de l'utilisation), nature des rejets aqueux (eaux domestiques, eaux pluviales, eaux industrielles), leur dispositif de collecte et leur traitement.

### 5.2.1. Origine et utilisation de l'eau

L'augmentation de la consommation d'eau relative à la mise en œuvre du projet est estimée à 250 m<sup>3</sup> par an.



Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 49
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

## 5.2.2. Gestion des rejets aqueux


Ce paragraphe détaille les rejets aqueux produits sur le site de la société ZALKIN : nature, collecte et traitement.

### Eaux domestiques

Les eaux domestiques correspondent aux eaux usées des WC, douches et lavabos sont toutes raccordées au réseau d'assainissement communal. Le projet n'engendre aucun changement.

### Eaux pluviales

Pour la gestion des eaux pluviales, le site est séparé en deux bassins :

 secteur Sud (partie existante)

Suite à la démolition d'un bâtiment, cette partie sera réaménagée. Le débit de restitution au milieu naturel sera limité.

- a. Modification du bassin actuel d'une capacité de 329 m<sup>3</sup> en un bassin de 574 m<sup>3</sup> avec débit de fuite de 2 l/s/ha aménagée ou de 394 m<sup>3</sup> en fonction des tests de perméabilité.
- b. Traitement sur unité de séparation physique de type séparateur d'hydrocarbures en amont du bassin. Le débit maximum des eaux de pluie sans déversoir d'orage sera de 77,3 l/s. La taille nominale du séparateur sera de 80 avec un volume du déboureur de 8 000 litres. Le débit maximum des eaux de pluie avec déversoir d'orage sera de 30,9 l/s avec 20 % du débit traité. La taille nominale du séparateur sera de 30 avec un volume du déboureur de 3 000 litres.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 50
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

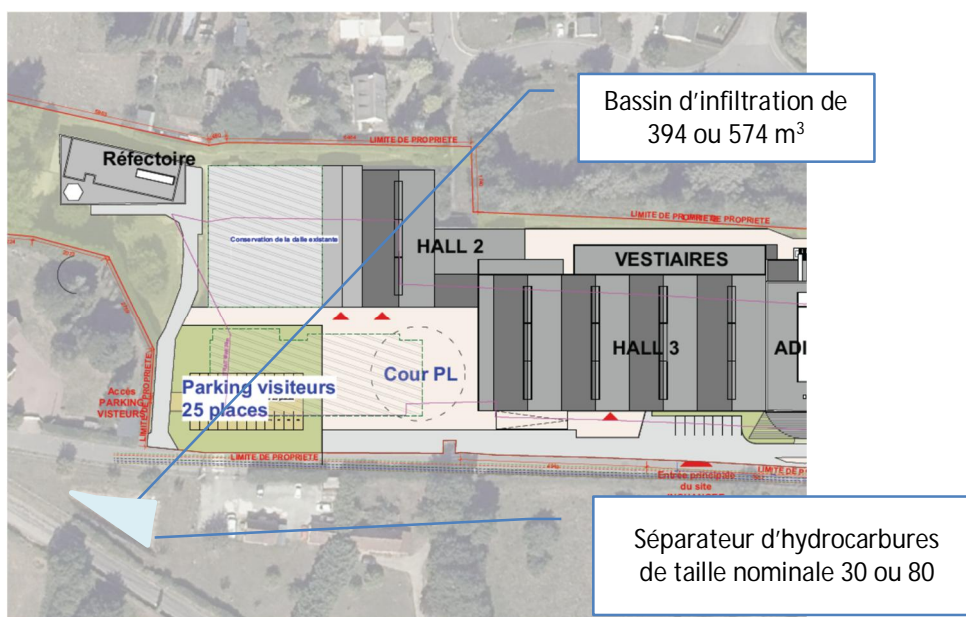


Figure 20 : Localisation de la gestion des eaux pluviales de la partie Sud

#### secteur Nord (projet)

Le projet consiste en l'extension et la réorganisation des unités de production de l'entreprise en implantant un nouveau bâtiment. Le débit de restitution au milieu naturel sera limité.

- a. Création d'un bassin d'une capacité de 1 746 m<sup>3</sup> avec débit de fuite de 2 l/s/ha aménagée ou de 1 254 m<sup>3</sup> en fonction des tests de perméabilité.
- b. Traitement sur unité de séparation physique de type séparateur d'hydrocarbures en amont du bassin. Une partie des eaux pluviales de toiture devra rejoindre le réseau des eaux pluviales pour une surface estimée à 2 300 m<sup>2</sup>. Le débit maximum des eaux de pluie sans déversoir d'orage sera de 129,3 l/s. La taille nominale du séparateur sera de 150 avec un volume du débourbeur de 15 000 litres. Le débit maximum des eaux de pluie avec déversoir d'orage sera de 51,7 l/s avec 20 % du débit traité. La taille nominale du séparateur sera de 50 avec un volume du débourbeur de 5 000 litres.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 51
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	



Figure 21 : Localisation de la gestion des eaux pluviales de la partie Nord

Ces installations de traitement seront entretenues annuellement selon les prescriptions du guide des bonnes pratiques d'entretien des séparateurs d'hydrocarbures.

En fonctionnement normal, les eaux pluviales collectées sur le site ne sont pas susceptibles d'être significativement polluées.

## Eaux industrielles

Le site est en zéro rejet concernant ses eaux industrielles, ce qui signifie des consommations en eau limitées.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 52
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

### 5.2.3. Mesures de prévention des risques de pollution accidentelle des eaux

La canalisation d'alimentation en eau potable du réseau public sera équipée d'un disconnecteur.

En ce qui concerne les eaux domestiques, il n'y aura aucun changement à la suite de la mise en place du projet.

En ce qui concerne les eaux pluviales, les mesures pour la réduction des flux de pollution et pour la prévention des risques de pollution accidentelle sont listées ci-après :

- Zone de rétention en intérieur,
- Isolement du réseau de collecte des eaux pluviales en cas de problème,
- Zones de stockage des déchets couvertes.

### 5.2.4. Mesures d'autosurveillance

Des mesures d'autosurveillance seront mises en œuvre que pour le suivi des rejets d'eaux pluviales. Les eaux industrielles seront gérées en zéro rejet au milieu naturel. Le volume des déchets liquides sera relevé et enregistré à chaque évacuation par un prestataire agréé.

Les rejets d'eaux pluviales canalisées respectent les valeurs limites de concentration suivantes, sous réserve de la compatibilité des rejets présentant les niveaux de pollution définis ci-dessous avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux visés dans les SDAGE.

Matières en suspension totales	35 mg/l
DCO (sur effluent non décanté)	125 mg/l
Hydrocarbures totaux	10 mg/l

Les prélèvements et analyses en sortie de chaque séparateur devront être réalisées une fois par an.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 53
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

### 5.3. Emissions dans l'air

#### 5.3.1. Origine des rejets

Les machines d'usinage répondant à la rubrique 2560 sont équipées de dispositifs permettant de recueillir les brouillards d'huile, soit par centrifugation, soit par filtration. Ces dispositifs sont régulièrement nettoyés afin d'assurer leur efficacité.

#### 5.3.3. Mesures d'autosurveillance

L'article 39 de l'arrêté du 14 décembre 2013 indique que l'installation doit respecter les valeurs limites en concentration ci-après pour les polluants susceptibles d'être rejetés.

Valeurs limites d'émissions dans l'air	
Polluant	Valeur limite d'émission (en mg/m <sup>3</sup> )
Poussières	100 ou 40
Cadmium	0,05
Mercure	0,05
Thallium	0,05
Arsenic	1
Sélénium	1
Tellure	1
Plomb	1
Antimoine	5
Chrome	
Cobalt	
Cuivre	
Étain	
Manganèse	
Nickel	
Vanadium	
Zinc	

La société ZALKIN fera une campagne de mesures pour valider le respect des valeurs limites de l'arrêté de 2013 si les dispositifs de traitement sortent en toiture. On

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 54
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

rappellera que la société ZALKIN utilise des huiles solubles, donc utilisation de 2 à 5 % d'huile dans l'eau et que l'huile utilisé n'est pas classé sous la règlement CLP.

#### 5.4. Bruit et vibration

La mise en œuvre du projet implique des aspirations d'air. Il s'agit de nouvelles sources sonores, mais de faible niveau. Aussi, il y aura peu de modification significative du niveau sonore au sein de l'atelier, ou de l'extérieur. Les équipements dont le volume sonore est important (compresseur d'air, ventilateur) seront équipés de dispositifs d'insonorisation.

Dès que le programme d'extension et de modernisation est terminé, la société ZALKIN réalisera des mesures de niveaux sonores en limites de propriété et en zones à émergences réglementées afin de vérifier l'efficacité des mesures compensatoires mises en œuvre.

#### 5.5. Déchets

##### 5.5.1. Production

Les déchets produits sur le site ZALKIN correspondent principalement à des chutes et rebuts de métaux. Le suivi du type et de la quantité des déchets concernés par le travail mécanique des métaux qui seront produits est estimée dans le tableau suivant :

Déchets estimés issus du traitement de surfaces			
Déchet	Code déchets	Unité	Estimation
Lubrifiants eau et huile	12 01 07*	T	8
Déchets de boues de séparateurs d'hydrocarbures	13 05 02*	t	10

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 55
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

### 5.5.2. Modalités de stockage, de transport et d'élimination

Les déchets de métaux seront stockés en benne à l'abri sous l'auvent.

Les autres déchets sont stockés en containers de 1 000 litres. Le transport des déchets dangereux sera accompagné d'un bordereau de suivi de déchets. Il indiquera de façon claire et précise la nature du déchet, sa composition, son origine, sa quantité, sa destination, ainsi que le traitement qui lui est réservé. Un exemplaire est établi pour le producteur, un exemplaire pour le transporteur et un exemplaire pour l'installation de traitement ou d'élimination. Les bordereaux seront conservés sur le site et tenus à disposition de l'inspection des installations classées.

Suivant le décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, la plateforme « Trackdéchets » permettra de tenir à jour un registre chronologique de la production à l'élimination. En tant que producteur de déchets, la société ZALKIN pourra éditer ou co-éditer les Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD), pourra signer l'enlèvement de ses déchets de manière dématérialisée, pourra suivre tous ses BSD en temps réel dans un tableau de bord unique et disposera un registre réglementaire automatiquement à jour incluant tous les BSD, quelques soient ses prestataires.

Dossier n° <b>20210724 056</b>	<b>Société ZALKIN</b> <b>Site de MONTREUIL L'ARGILLE</b>	Octobre 2021 Page 56
P.J N°19	Description détaillée de l'activité	

## Conclusion

---

La société ZALKIN en souhaitant étendre ses activités de travail mécanique des métaux a fait appel à C.E.R.D.I.S Environnement afin d'être conseillée sur les dispositions réglementaires dont le respect sera indispensable pour mener à bien le développement de son activité.

L'exploitant s'engage à maintenir en état de bon fonctionnement l'ensemble de ses activités mécaniques afin de garantir la sûreté des populations, de l'environnement et des biens. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de développer une activité pérenne et respectueuse de son environnement ainsi que de la réglementation à laquelle elle est soumise. L'ensemble des mesures prises au cours de l'exploitation pourra être justifié et tenu disponible auprès du service d'inspection. En conséquence, l'ensemble des propos évoqués traduit l'engagement de l'exploitant pour développer son activité dans les conditions qui lui sont imposées.